

Bulletin d'entrée Adulte

Par son inscription, le nouveau membre s'engage à :

- suivre toutes les leçons selon les horaires prévus
- les absences seront annoncées avant la leçon à la monitrice ou au moniteur.
- participer aux concours, soirées et autres manifestations organisées par la société
- s'acquitter de la cotisation annuelle (année civile)
- la présence aux Assemblées est obligatoire (selon statuts)
- les changements d'adresses seront annoncés à la caissière
- les démissions se font par écrit à l'adresse de la société
- participer activement lors de manifestations nécessitant des bénévoles (organisation de concours, tenue de stand,...)

Chaque membre doit être assuré personnellement contre les accidents

Droit à l'image :

Selon l'article 28 du Code Civil, tout individu jouit d'un droit au respect de sa vie privée ainsi que d'un droit à l'image.

En vertu de ces dispositions, la publication ou la reproduction d'une photographie sur laquelle une personne est clairement reconnaissable n'est possible qu'avec son consentement préalable, que l'image soit préjudiciable ou non.

Font exception à cette règle les photos de foule où la personne n'est pas le sujet principal ou les photos prises de loin ou de dos.

Monitrice/moniteur : _____

✂-----

INSCRIPTION :

Groupe : _____

Prénom : _____ Nom : _____

Date de naissance : _____ N° de membre : _____
(si existant, sinon laisser en blanc)

Adresse : _____ NPA, Localité : _____

N° Tél. : _____

E-Mail : _____

N° AVS : _____ Nationalité : _____

Droit à l'image (selon règle ci-dessus) :

Afin que nous puissions gérer les photos publiées sur notre site internet (www.fsgchernex.ch) et sur les réseaux sociaux, nous vous prions de bien vouloir nous indiquer par une croix votre décision :

☐ **J'autorise** la FSG Chernex à mettre sur son site Internet et réseaux sociaux des photos où j'apparais.

☐ **Je refuse** que la FSG Chernex mette sur son site Internet et réseaux sociaux des photos où j'apparais.

Date : _____

Signature : _____